



Union Syndicale CGT Trésor
des Bouches- du- Rhône
183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33
cgt.013@cp.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/



CTPD des 10 et 11 mai 2010

SERVICES DES DEPENSES
CENTRE DE SERVICE PARTAGE (CSP) ET SERVICE FACTURIER (SFACT)
SAP, PGI, IGF, RGPP, REATE, BOP, RAP, CHORUS, PAP, avenir...

Le CTPD du 11 mai 2010 avait à son ordre du jour la création du Centre de Service Partagé (CSP) au 1^{er} janvier 2011 ainsi que l'organisation du service de la Dépense en mode facturier (SFACT).

La direction locale a même eu recours à des experts- et c'est tout à fait légitime- qui avaient pour mission d'éclairer les travaux du CTPD.

Pour préparer ce CTPD, vos représentants se sont appuyés sur la documentation suivante :

- **Rapport de l'IGF de 2006** sur les procédures budgétaires et comptables et les perspectives de **retour sur investissement du projet Chorus N° 2006-M-049-05**
- **Rapport fait au nom de la commission des finances**, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2010 n°1946 annexe 24
- **Rapport d'information n°1807** du 8 juillet 2009

Comme la CGT l'a rappelé pendant le CTPD, le passage en mode Loi Organique aux Lois des Finances a obligé les ordonnateurs comme les Trésoreries Générales à procéder à plusieurs réajustements successifs dans l'organisation de la chaîne de traitement de la Dépense.

Cela ne s'est d'ailleurs pas fait en bain d'huile puisque la CGT Trésor 13 avait dû intervenir à l'époque pour rappeler les règles qui prévalaient aux droits et garanties des agents de ces services... A trop profiler les postes on en perd le relief...

La multiplicité des applications NDL, NPC, PAY...conduit le ministère à faire le choix d'un nouvel outil informatique, CHORUS, outil miracle, tellement évolutif que nous en serons à la V6 en 2011, comprendre 6^{ème} version. L'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) est chargée de piloter le système d'information financière de l'État (AIFE).

Ce Progiciel de Gestion Intégré (PGI) élaboré par l'Autrichien SAP (CAP Gemini) vient de défrayer la chronique des médias nationaux (mais oui, à la Cégète nous lisons Ôssi les Echos et le Figârooo...)

Mais déjà, de nombreuses voix « institutionnelles » (Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF - MILOLF, députés,...) se sont élevées sur les conditions de réalisation de ce projet, et particulièrement le coût de celui-ci.

En 2006, les ministres Breton et Copé chargent l'inspection Générale des Finances d'effectuer un rapport sur CHORUS.

Ce rapport, -assez hallucinant- voit l'essentiel de son contenu traiter de différents scénarii relatifs au ROI (sic !), c'est-à-dire au « Return On Investment », en français Retour sur Investissement. **Et le ROI, ce sont les milliers de suppressions d'emplois qui vont servir de variable d'ajustement pour « rentabiliser la chose » ! Justifier la dépense à l'euro près qu'y z'ont dit dans le PAP de la LOLF !**

Et quand le « prix » de CHORUS est estimé pour la période 2006-2015 à 1 100 400 000 euros, un milliard cent millions quatre cent mille euros...

**Il va falloir tailler dans le vif, dans la chair, jusqu'à l'os.
Le vif, la chair l'os... c'est nous. Mais on a aussi un cerveau.**

Extrait ci-dessous du rapport de l'IGF de 2006.

- Sur l'ensemble de la chaîne et en tenant compte des réorganisations amont et aval, les gains de productivité envisagés seraient compris entre 7 100 et 9 100 ETP⁷⁶ soit un gain unitaire par facture de 49 minutes à 62 minutes, à comparer à des gains de 110 minutes par facture constatés en Autriche suite au déploiement de SAP⁷⁵;
- L'ensemble des ETP aujourd'hui mobilisés sur la chaîne budgétaire-comptable peut être estimé à 20 800⁷⁶. Les économies totales envisagées représenteraient donc entre 34% et 44% des effectifs, ce qui correspond à l'ordre de grandeur attendu d'une réorganisation de grande ampleur.

Mission d'audit de modernisation - Novembre 2006 -

Inspection générale
des finances

- Procédures et ROI de CHORUS,

N° 2006-M-049-05

34%= 7070 suppressions d'emplois

44%= 9150 suppressions d'emplois

ETP= Equivalent Temps Plein

(Au passage relevez que l'IGF demande son avis sur les potentielles suppressions d'emplois à celui à qui le produit est acheté !)

Et dans le renvoi, nous ne sommes pas oubliés ! les services TG !

⁷⁶ Sur la base de 10,6 millions de factures (hors bourses) rapportées à 586 actes en moyenne par ETP (cf. annexe de synthèse sur la dépense dans les ministères, tableau 6) soit 18 000 ETP dans les ministères auxquels il faut ajouter 2 800 ETP dans les trésoreries générales (contrôle financier, dépense, produits divers, comptabilité).

Mais ça, c'était avant la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE).

Depuis, il y a la DIRECCTE, la DRJSCS, la DREAL, la DRAC, l'ARS, les DDTM, les DDPP, les DDCSPP... et les DRFIP.

Depuis, les volontés de coupes claires dans les effectifs (moins 100000 en 3 ans dans la Fonction Publique) agitent tous nos dirigeants.

Tableau 6 : Rationalisation du *back-office* des ministères

Source IGF 2006

	Nombre d'utilisateurs actuels	Nombre d'utilisateurs Chorus
Services déconcentrés	29 668	13 000 – 15 500
Services centraux	5 677	2 500 – 3 000
Total (hors DGCP)	38 538	15 500 – 18 500

Source : AIFE (utilisateurs actuels), Mission.

Back office de la Dépense

38538 – 15500 (fourchette haute)= 23038 emplois supprimés

Avec la RGPP Arrive un outil fort utile pour les restructurations et la casse du statut : la loi de mobilité.

Evidemment, Bercy est le moyen et l'objectif de cette politique de casse de l'Etat Social.

Le Rapporteur spécial a indiqué que le Gouvernement envisage de consacrer une partie importante de la deuxième phase de la RGPP à la réduction des **coûts de fonctionnement des administrations**. Les ministères de l'Économie et du Budget devraient avoir, à ce titre, un **comportement exemplaire** dans la recherche des économies.

Avec la REATE, nous assistons à l'éclatement des services déconcentrés dans une logique de recentrage au plan régional pour le « budgétaire et le pilotage » et une logique fonctionnelle pour les Directions départementales interministérielles. L'objectif : réduire le périmètre des missions et externaliser.

Avec CHORUS, le Progiciel de Gestion Intégré devient la colonne vertébrale de la réorganisation de la chaîne budgétaire et comptable de l'Etat : la machine commande les logiques de restructurations dans tous les services déconcentrés, mais aussi au sein des services du Trésor. D'ailleurs Ministres et IGF ne s'étendent pas sur les « plus » du nouvel outil pour la dépense en mode Lof mais uniquement sur les « gains de productivité ».

L'IGF l'annonce en 2006.

Avec toujours la même constance, supprimer les emplois pour rembourser le produit Chorus, mais aussi induire la création de « nouveaux métiers » et une mixité administrative avec « déménagement »... Tiens voilà la loi de mobilité !

La constitution de plateformes plus intégrées encore doit permettre de poursuivre la réalisation de gains de productivité dans le *back-office* budgétaire et comptable. Toutefois, elle se heurte à une double difficulté en termes de ressources humaines, d'une part une conduite du changement difficile – impliquant des déménagements ou une mixité administrative à réinventer –, d'autre part la création de nouveaux métiers – de gestionnaire d'engagements juridiques ou de crédits – reposant sur une utilisation intensive de l'outil progiciel, qui ne va pas de soi.

La conjonction de la rationalisation des utilisateurs⁶⁵ et du nombre de sites⁶⁶ permet de réduire le nombre de licences nécessaires, en y ajoutant les utilisateurs de la DGCP, entre 18 000 et 20 500 licences. Ceci permet de réduire le coût de CHORUS de l'ordre de 20 à 25% du coût d'investissement initial du projet. Ceci permet également, mais seulement incidemment, d'obtenir un nombre d'utilisateurs cohérent avec le bon de commande maximal du marché « éditeur » de la solution progicielle CHORUS (25 000 licences).

Notez également que le « prix » des licences d'utilisation devient un facteur de « rationalisation », comme ils disent.... Pas question de sous utiliser une licence...

Depuis, agents à temps partiels, petites TG, petits services ordonnateurs ne doivent pas « gâcher » les licences... Cela se traduit par des retraits d'accréditation :

- collectifs (services de dépenses des petites TG insuffisamment rentables) et des transferts de gestion sur les TG de Région
- ou encore individuels à l'intérieur de ces mêmes TG de Région. (agents à temps partiels)

Enfin l'Inspection Générale des Finances propose quasiment le produit organisationnel « clé en main » avec la création de **Centre de Services Partagés et de Services Facturiers**. (voir ci-dessous)

Mais avec toujours une assurance... Des suppressions d'emplois dans toutes les directions des services déconcentrés.

1. Une infrastructure de CHORUS reposant sur un site par OSD

La rationalisation du *back-office* au niveau départemental constitue un axe de modernisation déjà engagé pour certains ministères. Il a un impact direct sur la réduction du coût de Chorus, dont près de la moitié vient du déploiement et pour lequel le nombre de sites de déploiement a un impact unitaire plus fort encore que le nombre d'utilisateurs.

Consistant en la création, auprès de chaque ordonnateur secondaire délégué (OSD) d'une seule plateforme de gestion et de saisie l'outil pour le compte de l'ensemble des services qui en dépendent, lesquels garderaient leurs responsabilités en matière opérationnelle et en particulier de décision d'engagement des dépenses ainsi que la validation du service fait.

Sans exclusive des services facturiers (lesquels prendraient en charge la liquidation et les contrôles, cf. infra), cette structure serait chargée de :

- la mise en place des crédits (réception subdélégations éventuelles, création des OPINV, affectation)
- l'établissement des documents de suivi de l'exécution budgétaire en-dehors des restitutions dont bénéficieraient – grâce à l'outil ou à un infocentre interfacé – les gestionnaires et les responsables opérationnels ;
- la réalisation des tâches matérielles et comptables liées aux engagements.

D'autres voies, plus ambitieuses, peuvent être envisagées : après avoir réalisé l'identification des sites de déploiement et des ordonnateurs secondaires délégués, la centralisation peut aller plus loin, notamment par la constitution de centres de services partagés (CSP) de gestion des engagements. Ces centres de services partagés, constitués par agrégation des *back-offices* départementaux ministériels, pourraient être interministériels au niveau départemental ou régionaux voire interrégionaux pour des ministères ou des directions⁵⁹.

C'est donc avec cette base documentaire que les représentants CGT Trésor ont participé au CTPD sur la mise en place du CSP et du SFACT prévu pour le 1^{er} janvier 2011.

Mais ce n'est pas forcément de « tout cela » que voulait parler la direction locale...

Le Centre de Services Partagés d'AVIGNON (Equipement Agriculture) A peine né, déjà liquidé...

Les représentants CGT ont interrogé le Trésorier- Payeur Général de Région sur l'avenir du « CSP » d'Avignon qui a en charge les dépenses de l'Equipement et de l'Agriculture.

En effet, la lecture des réponses du ministère du budget aux questions de la Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF (annexe 1 du rapport n°1967) nous fait craindre le pire. « *les plates-formes infrarégionales devront avoir disparu* » *d'ici la fin 2013.*

Le TPG a confirmé que ce service ne serait pas maintenu.

POUR MARSEILLE

Un CSP et un SFACT seront créés sur la TG et probablement installés dans les locaux actuels du centre de formation du Trésor (Rue Liandier) au second semestre 2010.

Périmètre d'intervention

Sont concernées les dépenses des ministères et directions suivantes : DGFIP ; Economie, Industrie et Emploi ; Culture et communication ; Santé et Sport ; Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité, Ville.

Régionalement, il s'agira de la DRFIP, des DDFIP, de la DIRECCTE ; de la DRAC, de la DRJSCS et en partie les DDCSPP et les DDPP.

Organisation, Compétences et Moyens

Service « mutualisé », le CSP se situe en aval des services gestionnaires qui n'auront qu'un rôle de pilotage, d'engagement de la dépense et de constatation du service fait.

Le CSP traitera l'engagement juridique de la dépense des directions déconcentrées, régionales ou départementales. Il certifiera le service fait et transmettra les pièces justificatives au SFact.

Le CSP sera rattaché au pôle « transverse » de la future DRFIP, manière de faire subsister une séparation fonctionnelle entre ordonnateur et comptable...

Le SFACT, fonction « comptable », sera rattaché au pôle gestion publique de la future DRFIP Il aura en charge la LIQUIDATION et le PAIEMENT... (révision à venir du décret de 1962 puisque le SFACT sera responsable de la liquidation.

Le CSP serait doté de 27 emplois, 14 de la DGFIP et 13 des autres ministères et directions.

Le SFACT serait doté de 32 emplois, 24 de la DGFIP (7 TG PACA et 17 autres DDFIP (transferts d'emplois liés à la perte de mission dans les TG départementales) et 8 hors DGFIP.

CSP et SFACT seront organisés chacun en 3 pôles.

Les agents des services « Budget et logistique » (ex DGI et ex DGCP) et les agents de la dépense de la TG seront prioritaires pour rejoindre respectivement le CSP et le SFACT.

La direction locale mise sur un « profilage » pour les affectations dans ces nouveaux services, arguant d'une réorganisation interne en TG.

Au regard de la démonstration faite sur la « rentabilisation » de l'utilisation des licences de CHORUS, il ne faudrait pas que des agents soient écartés au motif d'un temps partiel par exemple ! Ce serait tout simplement discriminatoire !

A la CGT nous pensons que la transparence nécessite l'examen en CAP locale des affectations en SFACT et CSP.

**Retrouvez nos INFOS SYNDICALES SUR www.tresor.cgt.fr/13
Abonnez vous aux infos syndicales !**